

Le 30 mai 1991

(Traduction)

Excellence,

J'ai l'honneur de me reporter à votre Note n° 2321 du 30 mai 1991 qui se lit comme suit :

(Voir la Note canadienne no. 2321 du 30 mai 1991)

2. J'ai l'honneur de confirmer que la proposition contenue dans votre Note n° 2321 agréée à mon gouvernement et que votre Note, dont les versions anglaise et française font également foi, et la présente réponse, dont les versions anglaise et hindi font également foi, constituent entre nos deux gouvernements un accord qui entrera en vigueur à la date d'aujourd'hui.

Je vous prie de croire, Excellence, aux assurances renouvelées de ma très haute considération.

(A.V. GANESAN)

M. John Paynter  
Haut commissaire du Canada  
en Inde  
New Delhi

c.c. : a/a